



Recommandation de sécurité No. 128

Date de la publication	07.08.2017
No. reg. du rapport final	2017072701
Déficit de sécurité	<p>Première rupture d'essieu: Le mardi 11 juillet 2017, peu après la sortie de la gare des Brenets, le mécanicien du train 23 a constaté des vibrations sous l'automotrice BDe 4/4 n° 3. Le mécanicien a rapatrié le train en gare des Brenets. Lorsque le service technique transN a manoeuvré l'automotrice depuis la gare des Brenets en direction du dépôt pour effectuer un contrôle, le premier essieu du bogie 1 s'est rompu.</p> <p>Deuxième rupture d'essieu: Le jeudi 27 juillet 2017, le mécanicien du train 10 a ressenti des vibrations sous l'automotrice BDe 4/4 n° 5. Il a réduit la vitesse à environ 5 km/h. Peu après, il a constaté que les vibrations s'amplifiaient. Le train a été rapatrié jusqu'à la gare des Brenets, où le service technique a constaté la rupture d'un essieu.</p> <p>Les ruptures des essieux des automotrices n° 3 et 5 sont dues à un usinage inadéquat de l'axe d'essieu. Ont contribué à la rupture des essieux :</p> <ul style="list-style-type: none">- la disposition inadéquate de la rainure de clavette sur l'axe d'essieu ;- les angles vifs présents à l'intersection de la rainure de clavette et du rayon reliant les portées de la couronne d'entraînement et du corps de roue ;- l'absence d'un rayon défini entre la base et les flancs de la rainure de clavette. <p>En matière de sécurité, les essieux sont un des éléments primordiaux des organes de roulement. Ils doivent assurer la sécurité de marche des véhicules. Au vu du nombre de ruptures qui se sont produites dans un laps de temps aussi court sur une série de véhicules identiques, le risque potentiel d'autres ruptures d'essieu est latent.</p>
Recommandation de sécurité	Le SESE recommande à l'OFT, de faire procéder à la mise hors service des automotrices TransN BDe 4/4 n°2 à 5, jusqu'au remplacement de tous les essieux actuellement en service par un nouveau type d'essieu.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. Par un courrier daté du 8 août 2017, il a été demandé à transN de mettre hors service les automotrices BDe 4/4 n° 2 à 5.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final